SECTEUR 7. **RUE PIERRE LOTI**



Superficie :			0,77 hectare
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
65%	**Activité économique**	0%	Équipement
0%	Espace public	**35%**	**Naturel**

La création d'une zone économique rue Pierre Loti s'inscrit dans la continuité du site économique de Kerpalud. La zone doit être à l'accueil de petites et moyennes entreprises et promouvoir le développement des activités maritimes.

À proximité immédiate de la mer, le site est soumis, partiellement, à des risques de submersion marine et d'inondation. À ce titre, un aménagement permettant la gestion du milieu aquatique doit être installé dans sa partie sud.

Par mesure de protection, l'aménagement du site doit anticiper une évolution du risque d'inondation et apporter les solutions techniques adaptées pour y faire face.

L'insertion dans l'environnement des nouvelles constructions, que ce soit depuis la terre ou depuis la mer, est à soigner.

L'accès routier au site peut uniquement être réalisé au niveau de la rue Pierre Loti. Seul un accès restreint et piéton peut être autorisé depuis le site vers la promenade.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.